Quiconque accorde un délai à une personne en difficulté ou l’acquitte de sa dette, Allah l'ombragera au Jour de la Résurrection, sous l’ombre de Son Trône, le Jour où il n’y aura d’autre ombre que la Sienne

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : "Quiconque accorde un délai à une personne en difficulté ou l’acquitte de sa dette, Allah l'ombragera au Jour de la Résurrection, sous l’ombre de Son Trône, le Jour où il n’y aura d’autre ombre que la Sienne."
[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî et Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a informé que quiconque accorde un délai à une personne endettée ou la décharge de sa dette, sa récompense est qu'Allah l'ombragera sous Son Trône au Jour de la Résurrection quand le soleil sera proche des têtes des serviteurs et où sa chaleur s'intensifiera sur eux. Personne ne trouvera alors d'ombre, excepté celui qu'Allah aura ombragé.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4186

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee